

Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'attribution des subventions à Nautisport ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, c'est un dossier que vous connaissez bien puisque j'avais déjà posé une question relativement à l'octroi des subsides qui sont destinés à aménager et à adapter le site de Nautisport pour l'accueil et l'accessibilité des sportifs à mobilité réduite, et plus spécifiquement des joueurs de tennis en fauteuil roulant.

Il se fait que le subside aurait dû parvenir. Vous étiez assez confiant lorsque vous m'aviez répondu à ce sujet en commission. Vous deviez normalement signer avant les vacances de Pâques. Il se fait que, et je l'espère, les beaux jours continueront de permettre d'organiser des tournois d'exhibition, des matchs pour ces sportifs moins valides. Évidemment, la signature de cette promesse de subsides urge puisque nous voudrions entamer au plus vite les travaux d'aménagement des vestiaires et du *club house* pour que ces personnes puissent évoluer dans des conditions tout à fait décentes et qu'elles méritent, bien vu le courage qu'elles ont pour pratiquer ce sport.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Il y a de l'électricité.

Monsieur le Président, chers collègues du gouvernement et du parlement,

(Réaction de M. le Président)

Ce n'est pas dans l'air, mais sur les micros. C'est une curieuse sensation. À mon avis, pour les retardataires, il y a une décharge électrique. C'est le nouveau règlement de l'assemblée.

(Réaction de M. le Président)

On va aller directement à la question de Mme Pary-Mille. D'abord, pour lui rappeler l'intérêt que nous portons à ce dossier, puisqu'elle se souviendra que nous avons eu l'occasion déjà d'engager 804 000 euros de subvention. Je m'étais engagé ensuite à un deuxième volet. Monsieur le Président, la question est pleinement d'actualité. J'ai cru voir un télescopage d'informations puisqu'hier, j'ai signé les 350 000 euros de subvention sur les travaux que vous souhaitiez.

Voilà, il a fallu attendre le lendemain des vacances de Pâques plutôt qu'avant celles-ci, pour des questions d'ordre administratif liées à la gestion des finances, mais tout est en ordre. Vous pouvez donc l'annoncer.

M. le Président. - La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, je ne devrai donc pas vous donner une décharge électrique pour que vous signiez.

Je dois dire que je vous remercie de me renvoyer la balle. Le club de tennis sera vraiment très content.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. TIBERGHIEU À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE TRAVAIL AUX INFIRMIÈRES TRAVAILLANT DANS LES MAISONS DE REPOS PUBLIQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la délivrance des permis de travail aux infirmières travaillant dans les maisons de repos publiques ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, avec mes excuses parce que, sincèrement, une erreur technique, je le précise bien, qui n'est pas liée aux services du Greffe, a fait atterrir cette question d'actualité chez vous alors qu'elle était adressée à M. le Ministre Antoine. C'est une erreur technique qui fait que je ne sais pas qui répondra, mais elle était vraiment destinée à M. Antoine.

Vous le savez, Monsieur Antoine, puisque je m'adresse aussi à vous, on en a beaucoup parlé, vous avez été interpellé par la **Fédération des CPAS** concernant le refus ou le non-renouvellement, pour des infirmières, du permis de travail qui touche en particulier les maisons de repos publiques.

On le sait, les CPAS représentent 27 % du secteur. Vu les normes d'agrément qui obligent d'avoir une infirmière 24 heures sur 24, il y a de vrais problèmes. Dans l'immédiat, certaines sont menacées de fermeture.

On pourrait tenir un discours, mais on n'a pas le temps de dire : « Ce serait mieux d'avoir suffisamment d'infirmières belges qui travaillent. » Il y a quand même cette nécessité. Il y a cette réalité-là. En plus, ce n'est pas méprisable d'utiliser des infirmières originaires de Roumanie ou de Pologne. Elles sont nécessaires dans le cadre actuel pour des postes dans les maisons publiques de personnes âgées en particulier.

Je voulais vous demander simplement quelles solutions vous envisagez à très court terme pour solutionner ce problème. J'imagine qu'il vous a posé

question, comme il nous en pose à nous et que vous avez peut-être, Madame Tillieux ou Monsieur Antoine, des réponses à apporter sur ce sujet.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Je peux vous dire qu'en ce qui concerne le recrutement de personnel dans les maisons de repos, que ce soit du personnel infirmier ou autre par ailleurs, bien sûr les règles peuvent être différentes d'une maison de repos publique ou d'une maison de repos privée, en fonction du fait qu'il s'agit de personnel qui soit issu d'un pays de l'Union européenne ou qui soit hors de l'Union européenne, mais tout cela relève de l'octroi de permis de travail. Là, évidemment, je laisserai le soin à mon collègue ministre de l'emploi de répondre en temps utile à votre question.

Je peux simplement vous dire qu'il existe une circulaire qui permet de déroger à ces règles pour permettre le recrutement d'infirmiers ou d'infirmières issus de pays hors Union européenne, en particulier dans nos maisons de repos puisque la difficulté à laquelle sont confrontées l'ensemble de nos institutions d'accueil et d'hébergement de nos aînés, c'est effectivement la pénurie de personnel de soins. Cela me donne l'opportunité de rappeler combien des efforts doivent encore être faits pour améliorer l'attractivité non seulement de la formation, mais aussi bien sûr de la fonction dans nos maisons de repos, maisons de repos et de soins et l'ensemble de nos institutions.

À propos de la fermeture éventuelle de maisons de repos ou de soins publiques, je peux vous dire aussi que la norme INAMI de financement – parce que si on parle de financement, c'est encore et toujours l'INAMI – est calculée non pas sur un moment donné, sur une image, mais bien sur une période de référence. Compte tenu du nombre peu significatif de personnels employés dans la situation que vous avez décrite, personnel issu de pays hors Union européenne, cela ne peut pas avoir d'incidence fondamentale sur les questions de financement.

Il est évident que toutes les maisons de repos doivent répondre aux normes d'encadrement, mais que le nombre infime de personnels issu de pays hors Union européenne ne doit pas avoir d'impact significatif puisque nous parlons de situations relativement ponctuelles.

M. le Président. - La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). - Je me rends compte que j'ai oublié de dire « hors Union européenne ». Je crois que c'est évidemment important puisque c'est bien de ces permis-là qu'il s'agit ici.

Monsieur Antoine, Madame Tillieux, à travers vous, tout le gouvernement – parce que cela ne peut pas être

un sujet de polémique, je pense qu'il est suffisamment grave et que dès demain sans doute nous allons trouver des solutions techniques à ce problème pour permettre ...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

C'est dommage, mais on reviendra si nécessaire, en espérant que non puisque, d'ici là, je suis convaincu que le gouvernement aura solutionné le problème.

QUESTION ORALE DE M. NOIRET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA CHUTE DES EXPORTATIONS WALLONNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la chute des exportations wallonnes ».

La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Noiret (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous évoquons ce matin un certain nombre de choses réjouissantes pour l'économie wallonne. Malheureusement, il y a six jours, l'AWEx nous a fait part d'un rapport qui a largement été relayé par la presse dans lequel, pour les neuf premiers mois de 2012, il faut malheureusement constater une chute de 3,1 % de nos exportations.

Les causes principales telles qu'elles ont été relayées en tout cas concernent la difficulté de la sidérurgie, la baisse de capacité de la sidérurgie, mais aussi, et c'est parfois moins connu, les difficultés dans le secteur des produits pétroliers, de la chimie plastique, alors qu'à côté de cela, d'autres secteurs, comme la mécanique fine et le secteur agroalimentaire, le secteur des boissons connaissent plutôt des augmentations, des hausses d'exportation.

On pourrait se dire que l'un vaut l'autre. N'empêche, 3,1 % sur neuf mois, c'était la dernière fois qu'on avait connu cela au plus fort moment de la crise, début 2009. Il y a donc bien entendu lieu, si pas de s'en inquiéter, de se morfondre, en tout cas de s'en préoccuper et de pouvoir trouver des solutions à cette difficulté que j'espère passagère évidemment.

C'est d'autant plus inquiétant que nos pays voisins et principaux partenaires connaissent, que ce soient la France, les Pays-Bas ou l'Allemagne, des hausses d'exportation entre 3 et 5 %. Je rappelle que tout cela, sans papier évidemment malgré qu'il y a des chiffres importants par rapport à une précédente séance.

Pour remettre peut-être les choses dans le contexte,